

THAÏLANDE**Les exécutions doivent cesser**

Index AI : ASA 39/007/2003

ÉFAI

Embargo : jeudi 9 octobre 2003 (00h01 TU)

Journée mondiale contre la peine de mort
« De la pendaison à l'injection létale en passant par la chaise électrique : jusqu'où ira-t-on pour que ça soit plus joli ? Pourtant, plus c'est joli, plus c'est laid. »

Un condamné du couloir de la mort, États-Unis d'Amérique

À l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, Amnesty International demande aux autorités thaïes, qui instaureront le 19 octobre 2003 l'injection létale en remplacement de la mort par peloton d'exécution, d'imposer un moratoire aux exécutions et d'abolir la peine de mort.

Les autorités thaïes ont présenté l'adoption de la technologie d'injection létale comme une mesure d'humanité qui diminuera le risque d'« accident » au cours des exécutions.

« Changer la méthode d'exécution ne changera pas l'inhumanité de la peine capitale. Que les gens soient fusillés ou empoisonnés avec des produits chimiques, l'exécution constitue un homicide judiciaire, et une violation du droit à la vie », a déclaré Amnesty ce jeudi 9 octobre.

Des dizaines de personnes risquent d'être exécutées de manière imminente, et la Thaïlande compte presque 1 000 condamnés à mort, hommes et femmes, soit le chiffre le plus élevé de l'histoire du pays, selon Amnesty International

« Nous demandons instamment au gouvernement thaï de cesser les exécutions et de combattre la délinquance sans attenter à la vie humaine », a ajouté l'organisation.

Amnesty International estime que toute intervention médicale dans la mise en œuvre d'une injection létale constitue une violation de l'éthique professionnelle. L'organisation demande au personnel sanitaire de ne pas participer aux exécutions, et demande aux organisations de professionnels de la santé de protéger le personnel sanitaire qui refuse de participer aux exécutions.

Le nombre de pensionnaires des couloirs de la mort thaïlandais aurait presque triplé au

cours de ces deux dernières années, et la majorité des personnes récemment condamnées l'ont été pour des infractions liées à la drogue. Les autorités ont à plusieurs reprises annoncé leur intention d'accélérer l'exécution des personnes condamnées pour infractions liées à la drogue, dans un but de dissuasion face à une production et un trafic en expansion.

En 2002, les autorités thaïes ont déclaré à Amnesty International que la Thaïlande, en tant que démocratie, a recours à la peine capitale car elle reflète l'opinion publique générale, qui selon les autorités « estime que ce châtement constitue une dissuasion nécessaire contre le crime, et une mesure pour protéger les droits des victimes et de leurs familles. »

« Rien ne prouve que la peine de mort a un effet particulier de dissuasion par rapport au taux de criminalité. Si la Thaïlande souhaite prendre des mesures sérieuses pour protéger les droits humains, elle doit suivre une politique de lutte contre la délinquance qui ne viole pas les droits humains, et prendre des mesures pour abolir la peine de mort, en suivant la tendance générale à l'abolition », a déclaré Amnesty International. *« Même les partisans de la peine de mort reconnaissent qu'il s'agit d'un châtement irréversible, et que la possibilité d'une erreur judiciaire lors d'un procès entraînant la peine de mort risque de conduire à l'exécution d'un innocent. La Thaïlande ne doit pas prendre ce risque. »*

Bien que divers États ayant adopté l'injection létale persistent à déclarer que cette méthode humanise les exécutions, les injections létales ne procurent pas nécessairement une mort rapide et indolore, comme l'affirment les partisans de ce châtement. Au cours de la première exécution par injection létale, au Guatemala, il avait fallu 18 minutes au condamné pour mourir. Les auxiliaires médicaux avaient du mal à trouver ses veines, et sa femme et ses enfants sanglotaient pendant toute l'exécution. Avant l'exécution, la presse et les autorités locales avaient déclaré que de telles exécutions seraient sans douleur, plus humaines, et *« terminées en 30 secondes »*. Aux États-Unis, un nombre croissant d'experts médicaux-juridiques ont aussi récemment exprimé leurs craintes : le cocktail de substances utilisé pour les injections létales pourraient laisser le

condamner conscient, paralysé, suffoquant et dans une grande souffrance avant la mort.

Contexte

Dans les couloirs de la mort en Thaïlande, 68 hommes et femmes ont épuisé tous leurs recours juridiques et risquent donc une exécution imminente. 905 autres personnes font appel de leur condamnation à mort. Parmi les pensionnaires du couloir de la mort figureraient des ressortissants du Ghana, de Hong Kong, du Laos, du Myanmar, du Nigéria et de Singapour, ainsi que des membres des tribus des collines de Thaïlande, notamment des Hmong et des Yao.

La peine capitale est obligatoire en Thaïlande pour les homicides avec préméditation, l'homicide d'un représentant du gouvernement en service, le récidive, et la production et l'importation d'héroïne. Elle reste discrétionnaire pour un certain nombre d'infractions comme le vol, le viol, l'enlèvement, l'incendie et l'utilisation d'explosifs à des fins criminelles, l'insurrection, la trahison, l'espionnage, la possession de 100 grammes ou plus d'héroïne ou d'amphétamines, et le détournement d'avion.

Au cours des deux dernières années, les infractions liées à la drogue ont principalement entraîné des condamnations à mort, et une grande partie des pensionnaires des couloirs de la mort ont été condamnés pour des infractions liées à la drogue. Les aveux sont fréquemment utilisés comme éléments à charge lors des procès passibles de la peine de mort. Or, des accusés ont affirmé au tribunal que la police avait eu recours à la force pour leur extorquer leurs aveux.

La Thaïlande a repris ses exécutions en 1995, après un moratoire de huit ans. Depuis lors, au moins 50 personnes ont été fusillées dans ce pays. Les prisonniers exécutés par un peloton doivent se tenir les mains liées à un poteau, et sont abattus de derrière un rideau. Les pensionnaires des couloirs de la mort sont avertis de leur exécution trois heures à l'avance, et n'ont parfois pas le temps de voir leurs proches une dernière fois avant leur exécution.

En adoptant la technique de l'injection létale, la Thaïlande emboîte le pas à divers États des États-Unis d'Amérique, qui ont été les premiers à adopter l'injection létale comme méthode d'exécution légale (en

1977), et à la Chine, au Guatemala, aux Philippines et à Taiwan, qui l'ont adoptée dans les années 1990. Les personnes exécutées par injection létale sont attachées sur une civière, avant de recevoir une injection d'anesthésique, suivi d'un agent paralysant et finalement de chlorure de potassium, qui provoque un arrêt cardiaque.

AGISSEZ DES MAINTENANT !

Merci de signer la pétition pour mettre fin à la peine de mort au :

<http://www.worldcoalition.org>

Pour obtenir de plus amples informations sur les préoccupations d'Amnesty International quant à l'utilisation de la technique d'injection létale, merci de consulter :

EXÉCUTIONS PAR INJECTION LÉTALE.

Des médecins participent à ces homicides commis sur ordre de l'État (Index AI : ACT 50/005/1998 ; 30 Janvier 1998)

<http://web.amnesty.org/library/index/fraACT500051998?Open&of=fra-twn>

-LETHAL INJECTION. The medical technology of execution. An update: September

1999 (Index AI : ACT 50/08/99 ; 1er septembre 1999)

<http://web.amnesty.org/library/Index/ENGACT500081999?open&of=ENG-THA>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>